

## **CM – 05/03/2024 Salle du conseil de la Mairie**

Présents : Roger Patermo (RP), Régine Novel (NR), Laure Picchiottino (LP), Stéphanie Zampin(SZ), Stéphanie Gayraud (SG), Sandrine Lachize Piccino (SLP), Georges Delahaye (GD), Christian Chenavier(CC), Roland Piot(PR), Catherine Martin 'CM), Paul Bertrand (PB), Norbert Aubrun (NA) Olivier Maurin (secrétaire de mairie).

Pouvoirs : Francis Frati donne pouvoir à SZ , Céline Guicherd Perrin à RP, Grégory Prevost à RN  
12 présents. 15votants. Secrétaire officielle : Picchiottino Laure.

**Les projets à l'ordre du jour et tous les documents de travail ont été envoyés à tous les conseillers. Ces documents avaient été approfondis lors de la réunion de travail du 26 février à laquelle le Maire avait convié l'ensemble du Conseil Municipal.**

### **Introduction informative du Maire**

- Après le dernier conseil la démission de Nadine LAGRANGE VAN GELE a entraîné la nomination d'un nouveau conseiller municipal, dans l'ordre du tableau de nomination. En l'absence d'observation de la préfecture, Paul BERTRAND fait son entrée en tant que conseiller municipal.
- Pas d'observation sur le résumé du précédent conseil.

Lecture de la liste des différentes délibérations.

### **Délibération n 1 Vote du compte de Gestion émis par le percepteur 2023**

RP la première délibération consiste au vote du compte de gestion, comptabilité de l'année tenu par le Trésorier  
Chaque année, la concordance entre les résultats comptables des finances publiques et ceux de la commune doivent s'ajuster. La trésorerie est notre autorité de tutelle en matière comptable.

**Un travail préalable de vérification et d'ajustement avec la Trésorerie sur tous les articles comptables est un préalable au vote des résultats. On vote la correspondance entre le compte de gestion et les comptes de la commune. On ne peut voter qu'une fois que le percepteur a donné son aval.**

**Tous les documents sont à disposition de chaque citoyen.**

Y a-t-il des questions, des observations ?

SLP Vous avez pu éclaircir le point concernant l'eau et l'assainissement ?

RP Oui C'est l'objet de la deuxième délibération

### **Adoptée à l'unanimité**

RP Lors de la réunion préparatoire, il subsistait des incertitudes du fait du transfert à la CCBS des résultats 2022 de l'eau et assainissement. C'est le trésor public qui a fixé les sommes à reverser du fait du transfert de cette compétence.

### **Délibération 2 Vote du Compte Administratif de la commune 2023**

**RP Toutes les anomalies comptables ont été traitées. Les sommes sont en accord avec la Trésorerie.**

RP lecture de la délibération

Le solde positif s'explique par un report des dépenses prévues en 2023 elles seront en 2024. La plus grosse dépense sera pour le toit de la salle polyvalente. De même, la réfection du porche de la chapelle, un grillage côté sud du City stade pour protéger les panneaux solaires des ballons, le remplacement de la pompe à chaleur de l'école maternelle.

En imprévu il y a eu la réparation de la pompe à chaleur de la mairie environ 9000 euros.

On verra dans le prochain budget les dépenses à venir en plus de celles reportées

La clôture de l'exercice 2023 laisse un solde excédentaire de **730 000 €** à disposer pour 2024.

Le reversement des reliquats d'eau et d'assainissement dus à la CCBS ajoutent de la complexité.

Fin 2023 la CCBS a pris du retard au niveau comptable donc ses reversements sont reportés en 2024.

Ces reversements à la CCBS de faire les travaux lourds pour l'assainissement : ce sont des résultats de clôture. « En fait, on redonne à la CCBS pour qu'ils puissent faire leurs investissements sur toutes les communes de la CCBS. Nous avons un bon budget un bon rendement mais la communauté de communes en a besoin pour les 42 autres communes de la CCBS. Ils ont de très gros investissements à faire.

Le travail fait par le secrétaire de mairie, moi-même en par notre réfèrent qui est à Oyonnax. Tout se fait par courriel. C'est lourd et compliqué.

SLP si on regarde le chapitre 204 cela veut dire qu'il y n'y a eu aucune demande de subvention en 2023 ?

RP Les réponses reçues aux demandes de subventions seront indiquées lors du vote du budget 2024.

Sur le système de chauffage de la salle sud le département n'a plus de crédit. On peut le représenter dans un an ou 2.

NA Vous parlez d'une subvention possible de 30 à 40% pour le toit de la salle des fêtes mais pour un budget total de combien ?

RP rien que le toit 190 000 euros.

SLP : non 80 000€ c'était 150 000€ le plus cher

RP : Oui, Je reprends : 90 000 € .ht.

SG pourquoi aucun de ces travaux n'ont été faits sur 2023 ?

RP il y a des artisans qui sont pris 6 mois à l'avance. On a contacté 6 entreprises pour les pompes, sur Brens, Belley, et la Savoie. Cela a duré plus de 4 mois avant que l'on puisse trouver la meilleure solution au moindre coût. Il faut relancer sans cesse. Certains voulaient tout changer pour 30000 euros. On a changé les 2 compresseurs. L'entreprise a réparé pour 9000 euros environ, d'autres se montaient à 13 000 voir plus 27 000 € pour tout changer.

SLP dans le chapitre 12, dépenses de fonctionnement, les charges du personnel, est incluse des allocations « chômage » versés directement à certain personnel que l'on pensait parti à la retraite.

RP : ce sont des allocations de retours à l'emploi que l'on verse depuis 3 ans parce que la personne qui était à l'école a demandé sa retraite. 3 semaines après elle s'est rétractée en demandant une rupture conventionnelle car elle touchait trop peu à la retraite. A sa convenance, nous avons accepté une rupture conventionnelle. Ce n'est qu'après avoir signé avec l'intéressée que Pôle Emploi nous a signifié que nous devions alors prendre en charge les allocations chômage pour cette personne.

NA Vous avez dit oui avant de savoir qui allait payer ?

RP : On a dit oui à la rupture conventionnelle.

RP : L'application de cette possibilité dans la fonction publique était trop récente pour que les petites communes et leurs élus aient été suffisamment informées à temps de cette disposition.

SLP pourquoi nous n'en avons jamais parlé en 2021 ?

RP On en avait parlé

RN : non

RP : Tu ne t'en souviens pas, il y a 3 ans on l'a dit. Cela fait la 3<sup>ème</sup> année, donc on en a parlé en 2021.

NA : cette décision elle a coûté combien aux contribuables en 3 ans ?

RP : c'est à peu près 700€ toutes charges comprises par mois. **(450€ après vérification)** jusqu'en septembre 2024.

NA : et en 3 ans ? Ca ne correspondrait pas à un salaire d'adjoint supplémentaire par hasard ? Vous dites avoir économiser de l'argent mais vous devez prendre en charge des allocations chômage.

RP Les Allocations sont un dû, l'économie du 4<sup>e</sup> Adjoint (plus de 50 000 € sur 6 ans) un choix fort qui nous différencie .

GD elle aurait pu revenir travailler

RP Elle ne voulait pas puisqu'elle souhaitait partir en retraite.

CM vous avez regardé les comptes et vous n'aviez pas relevé cette dépense depuis 3 ans.

RP : donc on passe au vote. Y'a-t-il des abstentions ?

SLP : il faut sortir pour le vote M. le Maire

RP : on a pas parlé des pouvoirs .

CM : lecture des pouvoirs.

Comme il se doit, le Maire doit se retirer lors du vote du Compte administratif.

En l'absence du Maire, Mme Lachize/Piccino fait une déclaration qu'elle demande à être inscrite sur la délibération.

RP : Vous avez fait une déclaration en mon absence si il y a des commentaires faits lors du vote, je peux répondre.

SLP : bien sûr. J'ai oublié de relever que j'ai consulté le budget PLU. Il y a un avenant de plus de 8000€ sur le budget alors qu'il ne devait pas y avoir de frais supplémentaires.

Le 1<sup>er</sup> principe est le nombre d'erreurs encore trop présentes malgré le fait que des mesures ont été prises mais qu'elles ne suffisent pas.

L'absence de référent aux finances après la démission de M. Frati et le fait que vous avez fait ce budget seul avec M. Maurin et le trésorier.

RP : et bien vous ferez vos observations par email.

SLP : je ne le voterai pas puisqu'il n'est pas clair.

RP : qu'est-ce qui n'est pas clair ?

SLP : vous voulez qu'on revienne sur toutes les dépenses ou pas.

RP : Au niveau des comptes, je rappelle que toutes les factures sont consultables.

SLP : 90 pages de grand livre des comptes à éplucher en moins d'une semaine.

RP : que vous êtes venus consulter. Chaque personne est libre de venir les consulter. Et nous sommes à disposition pour répondre à toutes les questions. C'est une transparence qui n'a jamais eu lieu sur la commune auparavant.

**Vote 8 pour, 6 contre**

### **Délibération 3 Fongibilité des Crédits en M57**

RP Donne lecture de la délibération et explique qu'elle permettra d'équilibrer aux chapitres comptables de s'équilibrer sans délibération à hauteur de 7.5 % de dépassements de crédits

SG vous avez tous compris le principe de fongibilité ?

SLP si je parle du chapitre bâtiment public à hauteur de 300 000€, ce pouvoir de fongibilité de 7.5% donne à Monsieur le Maire la possibilité de déplacer la somme de 23000 euros sans l'avis du conseil, avec pour seule obligation de nous en tenir informés. Ce taux est à mon sens trop élevé. C'est un taux maximum, nous ne sommes pas obligés de l'accorder. Je demande que le taux soit baissé à 4%, car cela correspond à environ 15000 € HT, soit la somme acceptée de dépenses de travaux consentie dans la délibération des pouvoirs du maire du 23 mai 2020.

Le Maire Demande si il y a une objection à cet amendement, lui-même y étant favorable.

L'amendement est approuvé par **13 voix pour et 2 abstentions**

### **Délibération 4 Autorisation donnée à M le Maire pour signer les admissions en non-valeur jusqu'à 100E**

RP pour les impayés sur l'eau et assainissement. Maintenant ce n'est plus trop nécessaire car c'est la CCBS qui va gérer. NA il y a une erreur sur les conseillers municipaux, Car Nadine Van Gele a démissionné. Il faudrait rajouter Monsieur Bertrand.

RP Effectivement, la rectification sera faite.

GD J'aimerais qu'on veille à ce que cela ne soit pas systématiquement pour les mêmes personnes qu'il y ait des impayés

**Votée à l'unanimité**

### **Délibération 5 Maintien des rythmes scolaires**

RP tous les 3 ans on revient vers les conseillers municipaux on demande un avis pour reconduire la semaine de 4 jours. Avez-vous des observations ?

**Votée à l'unanimité**

### **Délibération 6 Renouvellement de l'adhésion au contrat groupe avec le CDG 01**

RP les fonctionnaires à partir de 28 heures n'ont pas la même caisse de retraite la CNRAL. Il faut une assurance spécifique. Pour que cela coute moins cher à la commune. Il y a un contrat groupé. Le centre propose de renouveler son adhésion. Avez-vous des questions ?

GD est ce que cela va rester sur le volontariat ?

RP c'est uniquement le statut du fonctionnaire. A partir de 2025 on aura à appliquer une participation obligatoire au frais de mutuelle des agents.

**Votée à l'unanimité**

### **Délibération 7 Signature du plan Intercommunal d'Attribution de logements**

RP Donne lecture de la délibération

Demande spécifique de la CCBS pour son rôle pris dans l'attribution des logements sociaux.

GD je n'arrive pas à comprendre. On nous demande de statuer sur l'attribution alors que l'on refuse d'en avoir sur la commune.

RP on n'a pas réserve foncière pour faire des logements sociaux. C'est un héritage issu des mandats précédents.

**Vote 1 contre 14 pour**

### **Délibération 8 délimitation des zones potentielles ZAER**

RP. Il s'agit de projection. Cette délibération a fait l'objet d'un long débat lors de la réunion plénière. Le gouvernement a demandé aux communes d'identifier des zones potentielles pour les ZAER Ici du solaire. Dans cette délibération ce n'est

pas un engagement de la commune, ce sont prévisions pour les énergies vertes. Je l'ai amendé en collaboration avec la CNR.

RP lecture de la délibération

Beaucoup d'incertitudes qui pèsent sur le terrain du petit Brens. C'est la CNR qui le met, qui le gère, qui propose des études.

RP c'est une projection vers l'avenir, techniquement et financièrement sous maîtrise de la CNR et soumis à enquête publique. La CNR projette d'équiper en amont et en aval jusqu'au bâtiment technique et le terrain du petit Brens

NA pourquoi n'y a-t-il pas de zones privées ?

RP : Techniquement, je me suis appuyé sur l'avis de la CNR. La prospective gouvernementale est de donner un périmètre approximatif avec un minimum. On a jugé inutile de rajouter des terrains privés.

Ma démarche c'est de dire que chaque propriétaire privé est maître de ses parcelles. S'il souhaite soumettre son terrain, il en fera la demande.

Les propriétaires privés qui le souhaitent doivent garder le libre choix de soumettre leurs friches pour l'accueil du solaire. Ce qu'il peut se faire, le terrain doit être en friche.

SG dans ce zonage il y a une parcelle constructible.

RP aujourd'hui cette parcelle communale du Petit-Brens est encore constructible. La parcelle a été achetée par la commune au prix du terrain constructible. Nous notre projet c'est de l'aménager pour qu'elle ne soit pas bétonnée. Cela fait 15 ans que la commune l'a acheté, notre souhait c'était de trouver un autre projet qui puisse le mettre en valeur sans le bétonner. C'est pour cela qu'on a proposé à la CNR de la valoriser par du photovoltaïque

Il y avait un projet jusqu'à 27 maisons il y a 15 ans. La commune l'avait alors acheté pour maîtriser l'urbanisation sur ce secteur.

Depuis, il y a 2 lotissements au Petit Brens. Ça suffit. Notre choix a été d'aménager pour éviter de nouveaux lotissements. Les contrats avec la CNR sont de 20 25 ans. Ce n'est pas irréversible. Ils auront l'obligation de tout enlever et de mettre les terrains en l'état.

SG quelle est la valorisation des locations de ce terrain ? Combien vous rapportera par an cette location ?

RP C'est peu.

SLP 2000 euros par an.

SG C'est très peu

RP : votre proposition, c'est ne rien faire. Le projet est un choix avant tout écologique.

SG il faudra 75 ans pour le rentabiliser !

SLP : cela pourrait être 3 maisons pour l'école.

SG Pourquoi pas des logements sociaux ? Des petites maisons individuelles. Là ce n'est pas une valorisation du terrain

RP nous faisons rentrer de l'argent à la commune. La rentabilité est l'affaire de la CNR.

SLP vous avez fait l'effort d'enlever les 8000 m<sup>2</sup> de terrains de propriétaire sur cette zone du Petit Brens. Je voudrais quand même revenir sur un point, nous ne sommes pas contre la mise en place d'énergie renouvelable comme vous l'insinuez mais nous sommes contre 17 000m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (9 000 maintenant) au milieu d'habitation. Les projets qui sont sortis récemment comme à Ceyzérieu ou à Parves étaient des projets sur des zones en retrait ou des zones à revaloriser parce qu'elles étaient abandonnées (ancienne carrière, ancienne décharge). Les projets avancés pour Virieu sont des projets d'aménagement de parking de la gare ou de toits de bâtiments communaux et cela nous sommes pour mais pas sur des terrains enherbés. Contrez aussi a refusé ce recensement en invoquant la déstructuration du paysage.

**Vote Contre 6 pour 9**

## Questions et informations diverses :

RP : Réparation de la pompe à chaleur de la mairie 9432 euros, achat ordinateur pour l'accueil 1000 euros. Celui de la bibliothèque ne fonctionne plus il va donc falloir aussi le remplacer

On a commandé des filets pour le city stade. Il n'y avait pas de protection des toits communaux côté sud (risque pour les panneaux photovoltaïques). Donc il y a pour 5200 euros. Il s'agit de poteaux de 5m de haut avec filet.

2500 euros pour le crépi Du muret d'enceinte des locaux techniques. Les moteurs de volet roulants de l'école ont aussi été changés.

RP : on a changé les volets roulants de l'école, pour 1 000€.

SLP ils sont tous changés les volets roulants défectueux ?

CC les moteurs sont tous changés

SG : ils marchent tous les volets ?

RP : oui

NA il y a eu un cambriolage sur la commune ce week-end.

NA : Est-ce qu'il pourrait y avoir une petite réflexion sur la police municipale ? Au lieu de verbaliser, une petite présence.

RP : Les cambriolages sont soumis à enquête donc de l'ordre de la gendarmerie. En aucun cas nous n'avons demandé dans la délibération de ne faire que de la verbalisation

NA que font-ils d'autre à ce moment-là ?

RP ils font toutes leurs actions dévolues à leur fonction.

RP rappelle de la délibération relative à l'adhésion à la police municipale de Belley qui n'indiquait pas que le but, ni l'esprit était de verbaliser.

- Des contrôles de vitesses (ancienne gare, Furans, route de la commanderie, Léchet)
- Des contrôles de tonnage
- Des rodéos motos

Leur présence suffit à la dissuasion. Depuis un mois qu'ils sont intervenus, ils n'ont fait que la prévention.

RP : le conseil municipal est clos.

**Ordre du jour est termine**

**Clôture à 19H55**